

## CH\_VB du 13 mars 1990 vom 22. November 1989

Bundesverwaltung, 1989-11-22, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_du\\_13\\_mars\\_1990](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_du_13_mars_1990)

FR: CH\_VB du 13 mars 1990 du 22 novembre 1989

IT: CH\_VB du 13 mars 1990 del 22 novembre 1989

### Volltext

\* #ST# Arrêté fédéral concernant un crédit de programme pour le renforcement de la coopération avec des Etats d'Europe de l'Est et pour les mesures d'aide immédiate correspondantes du 13 mars 1990 L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 22 novembre 1989 ^ arrête: Article premier 1 Un crédit de programme de 250 millions de francs est accordé pour une période minimale de trois ans pour porter soutien au processus de réforme en Europe de l'Est. 2 Les crédits de paiement annuels seront inscrits au budget. Art. 2 Les moyens mentionnés à l'article 1er peuvent être employés en particulier sous la forme de a. Contributions non-remboursables; b. Prêts; c. Garanties. Art. 3 Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référen- dum. Conseil des Etats, 6 mars 1990 Conseil national, 13 mars 1990 Le président: Cavelti Le président: Ruffy La secrétaire: Huber Le secrétaire: Koehler 33313 0 FF 1990 I 121 1990-189 1543

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêté fédéral concernant un crédit de programme pour le renforcement de la coopération avec des Etats d'Europe de l'Est et pour les mesures d'aide immédiate correspondantes du 13 mars 1990 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1990 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 13 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 03.04.1990 Date Data Seite 1543-1543 Page Pagina Ref. No 10 106 122 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.